

Bagnolet, le 10 juin 2021

Par la présente, conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail, la Fédération UNSA Spectacle et Communication, vous informe de son adhésion à la Convention collective nationale de la production audiovisuelle du 13 décembre 2006 (IDCC 2642), ainsi qu'à l'ensemble de ses annexes, avenants et accords particuliers.

Par ailleurs, nous vous informons par la présente que nous adhérons à l'Association pour le Paritarisme dans la branche de la Production Audiovisuelle (APPAV), dont le siège se situe 5, rue Cernuschi – Paris 17^{ème}.

Cette notification est faite à l'ensemble des organisations représentatives d'employeurs et de salariés signataires de la convention (voir documents annexes).

Le Secrétaire général Unsa Spectacle et Communication